

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le 30 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H10 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL, M BOUSCHON (proc de MF TASTEVIN), , K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de J DAUMAS), I NGUYEN, B PERRUSSET, , E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), P MAISONNEUVE (proc de J SEBASTIEN), JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, J BOYER, A CHARROUD, G DOZ, M CEYSSON, B SOUCHE, F CHASSON, A ROUSSET, TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 46

Procurations : 6

Votants : 52

Absents :

Date de convocation : 24/07/2020

Secrétaire de séance : Cécile FAURE

Absents : .

En présence des suppléants non votants : S CAVIGGIA, P AYMARD, JP MARRON et O BOISSIN.

Objet : Instances de gouvernance mutualisée des pépinières d'entreprises. Désignation des représentants.

Le Président rappelle que la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas est propriétaire de la pépinière d'entreprises l'Espéridou située 555, Chemin des Traverses à Lachapelle-sous-Aubenas. La gestion de l'équipement a été transférée au Syndicat mixte du pays de l'Ardèche méridionale et la mise à disposition de l'ensemble immobilier est régie par un bail administratif conclu le 28 juin 2010. En tant que propriétaire de l'ensemble immobilier, la CCBA dispose de délégués qui siègent dans les différentes instances de suivi de la pépinière d'entreprises.

Le conseil communautaire doit désigner :

- o 2 délégués pour représenter la CCBA au comité d'orientation
- o 2 délégués pour représenter la CCBA au comité d'agrément
- o 2 délégués en plus du Président pour représenter la CCBA à la commission Ad'hoc.

Etant précisé que ces représentants sont nécessairement des délégués communautaires.

L'élection a lieu à bulletin secret au scrutin uninominal majoritaire à 3 tours.

| | | | |
|------------------------|--------------------|-------------------------|---------------|
| Nombre de votants : 52 | Bulletins nuls : 5 | Suffrages exprimés : 47 | Majorité : 24 |
|------------------------|--------------------|-------------------------|---------------|

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré désigne, au 1^{er} tour, pour représenter la CCBA :

| Comité d'orientation | | | | |
|--|----------|----------|---------|----------------|
| | CIVILITE | PRENOM | NOM | COMMUNE |
| Sièges propriétaires à pourvoir parmi les délégués communautaires CCBA | | | | |
| 1 | M | Aurélien | ROUSSET | VALS LES BAINS |
| 2 | MME | Sandrine | GENEST | LACHAPELLE |

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20200730-DEL30072020-26-
DE
Date de télétransmission : 06/08/2020
Date de réception préfecture : 06/08/2020

| | | | | | |
|--|-----------------------------|----------|---------|----------------|--|
| | Comité d'agrément | | | | |
| Sièges propriétaires à pourvoir parmi les délégués communautaires CCBA | | | | | |
| 1 | M | Aurélien | ROUSSET | VALS LES BAINS | Installés d'office par le conseil communautaire CCBA |
| 2 | MME | Martine | ALLAMEL | AUBENAS | |
| Commission Ad'Hoc | | | | | |
| 1 | Le Président Max TOURVIEILE | | | | |
| Sièges propriétaires à pourvoir parmi les délégués communautaires CCBA | | | | | |
| 1 | M | Aurélien | ROUSSET | VALS LES BAINS | Installés d'office par le conseil communautaire CCBA |
| 2 | M | Joël | BOYER | UCEL | |

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 31 juillet 2020
Le Président, Max TOURVIEILHE

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20200730-DEL30072020-26-
DE
Date de télétransmission : 06/08/2020
Date de réception préfecture : 06/08/2020